tions au cours de la Bourse du jour. Le jour où nous avions besoin d'argent, nous faisions de l'argent avec ces titres, que nous avions reçu comme des billets de banque. Ce jour-là, vous m'avez dit que j'en avais vendu, c'est possible.

D. Vous en avez vendu pour 42,000 francs que vous avez remis à votre sœur?

Emile Daurignac. — Que ce soit 42, 45, 50 ou 20, je n'en sais rien. Vous avez tous les bordereaux, toutes les pièces, on ne m'a absolument rien montré, je n'ai rien vu! Je n'ai pu absolument rien obtenir du juge d'instruction.

M. Dumont. — M. Emile Daurignac m'a remis un reçu constatant le versement fait à la grande caisse de 42,000 francs.

Me Clunet. — Emile Daurignac n'avait-il pas la signature dans la Société de la Rente viagère pour signer les contrats?

M. Dumont. — Non, monsieur le président.

Me Clunet. — Est-ce qu'il n'y avait pas deux caisses, une grande et une petite, à la Rente viagère? Est-ce que ce n'était pas à la Rente viagère seulement qu'était la petite caisse?

M. Dumont. — Oui. L'autre était avenue de la Grande-Armée.

Me Clunet. — M. Emile Daurignac n'acceptait-il pas les affaires qui étaient proposées à la Rente viagère avec une certaine difficulté, lorsqu'il lui paraissait que les proposants n'avaient pas suffisamment réfléchi avant d'aliéner leur patrimoine pour se constituer une rente viagère?

M. Dumont. — Avec plus que de la difficulté. Il les refusait généralement. Nous avons eu plusieurs fois des pères de famille qui sont venus nous offrir de l'argent ou des immeubles dans un moment de colère, fâchés contre un fils ou une fille qui leur avait été désagréable. J'ai vu le fait trois ou quatre fois. M. Emile Daurignac les refusait imperturbablement.

Me Clunet. — Est-ce qu'une jeune femme n'est pas venue manifestant le désir de placer une somme de 50,000 fr. et ce qu'elle n'a pas fait envoyer cette somme par un chèque sur la Société générale; et M. Emile Daurignac ne l'a-t-il pas refusée en disant à cette jeune femme qu'elle n'avait pas suffisamment réfléchi avant d'aliéner définitivement sa fortune?

M. Dumont. — Je ne me le rappelle pas.

Me Clunet. — Le témoin peut-il nous dire quel était le revenu annuel immobilier de la Rente viagère?

M. Dumont. — Environ 500,000 francs.

Me Clunet. — Et la valeur des immeubles devenus libres par le décès des crédi-rentiers?

M. Dumont. — Peut-être 4 ou 500,000 francs.

Me Clunet. — Quelles étaient les échéances de la Rente viagère?

M. Dumont. — Nous en avions quatre : 31 janvier, 30 avril, 31 juillet, 31 octobre.

Me Clunet. — Le témoin se souvient-il approximativement du chiffre total annuel de rentes à payer?

M. Dumont. — Environ un million.

Emile Daurignac. — Il n'y avait pas 250,000 francs par trimestre.

Thérèse Humbert. — Les échéances étaient-elles payées régulièrement? Y a-t-il eu une minute de retard à payer?

M. Dumont. — Non.

Thérèse Humbert. — Toutes les fois que Mme Humbert allait à la Rente viagère — et elle y allait tous les jours — qu'est-ce qu'elle recommandait au point de vue des payements?

M. Dumont. — La plus grande régularité dans les payements; il n'y a jamais eu de retard ni pour les rentes ni pour les entrepreneurs. Si nous versions de l'argent à la grande caisse, nous en recevions aussi facilement; je n'avais qu'à dire : « J'ai besoin de 150 ou de 200,000 fr. », je les avais le lendemain, quelquefois le jour même.

Mme Humbert. — On achetait des maisons; si on avait fait la Rente viagère sans argent et sans la certitude d'avoir l'argent que j'avais en mains, il aurait été impossible d'oser faire la Rente viagère comme nous l'avons faite, parce que, comme l'a dit très bien l'autre jour Me Lanquest, le premier jour nous avons déboursé plus de deux millions pour donner une indemnité à un homme que Romain avait engagé.

Je voudrais parler, monsieur le président, mais je ne peux pas, parce que je suis très faible aujourd'hui; mais cela va venir, je vous demande beaucoup d'indulgence.

M. Humbert ne voulait plus signer. Quand j'ai décidé de faire la Rente viagère, le même jour on a pris 1,700,000 ou 1,800,000 francs pour l'immeuble où était la société; on a pris de l'argent pour donner une indemnité à la personne qui avait un bail, parce qu'il fallait du matin au soir que cet homme s'en aille. On a donné des indemnités à d'autres personnes qu'on voulait renvoyer tout de suite de l'autre maison; enfin, nous avions réellement des fonds.

Le président. — Nous aurons l'expert avec lequel vous discuterez.

Thérèse Humbert. — Les experts... enfin je ne veux pas en dire de mal; du reste je n'ai pas posé la question à M. Bonneau pour Celeyran et pour l'affaire d'Orsonville. Je veux que tout le monde sache que quand nous avons fait la Rente viagère nous savions qu'il n'y avait qu'à débourser et rien à attendre. Nous ne faisions pas la Rente viagère pour avoir des fonds parce que nous donnions 10, 15 et 20 °/o et elle ne nous rapportait que 3 ou 3 1/2. Je veux que l'on sache que la Rente viagère a été faite pour acheter des maisons. M. Lépine va venir tout à l'heure; j'espère qu'il dira quelque chose d'intéressant. Mais je voudrais que M. Dumont nous dise s'il n'a pas toujours eu l'impression que la Rente viagère était l'œuvre de Mme Humbert seule et que ce n'était ni M. Emile, ni M. Romain, ni personne autre, que ce n'étaient ni les Boutiq, ni les Parayre — les Parayre, ce n'étaient pas mes amis cependant — que c'est moi qui ai eu l'idée de la Rente viagère pour créer une situation à mes frères.

Le président. — La Rente viagère, c'était bien l'affaire de Thérèse et de Frédéric Humbert?

R. De Mme Humbert seulement.

Le président. — Tout le monde est d'accord.

Thérèse Humbert. — M. Dumont n'avait-il pas l'impression que M. Humbert allait là seulement par devoir, quand j'allais le chercher à son atelier de la place Vintimille et que je l'accompagnais?

R. J'avais l'impression absolue que Mme Humbert conduisait l'affaire.

Thérèse Humbert. — Combien de millions la Rente viagère aurait-elle eu dans trois ou quatre ans?

R. Je me souviens que Mme Humbert me disait dans un style familier : « Notre maison va très bien. Dans cinq six ou dix ans ce sera une excellente boîte. » Vous rappelez-vous Mme Humbert?

Thérèse Humbert. — Parfaitement; et j'ai parlé de combien de millions?

R. Un chiffre très élevé.

Thérèse Humbert. — Des centaines de millions!

M. Dumont. — Et il résulte d'un calcul auquel je me suis livré que pendant la durée de la Rente viagère elle a reçu plus qu'elle n'a donné. C'est positif. Les experts vous le diront. La Rente viagère a reçu plus que Mme Humbert ne lui a donné.

Le président. — Elle n'a fait que dépenser.

Thérèse Humbert. — Et sans M. Cattaui... La Rente viagère n'a été faite que pour acheter des immeubles. Je n'avais jamais pensé qu'on donnerait de l'argent. La preuve c'est que Me Lanquest a déclaré que quand on donnait de l'argent on achetait des titres et qu'on les déposait chez lui. Voilà comment on procédait. M. Girard, mon parent, que l'on vient d'entendre, m'a dit : « Mais vous ne touchez que 3 0/0 et vous donnez 10 ou 15. Il ne faut pas laisser ces sommes immobilisées ». C'est pour montrer ma bonne foi. Moi je ne connais pas le droit, je n'ai jamais ouvert un livre de droit. Mon droit (Rires.) c'est ma conscience! J'estime que dans la Rente viagère je n'ai jamais fait aucun acte que je ne doive faire. Il est possible que je me sois trompée. Le jour de l'acte, j'ai montré cela l'autre jour, je n'aurais pas dû faire signer ces deux ou trois papiers. Si je l'ai fait, c'est parce que j'étais sûre de pouvoir continuer à payer. Et maintenant encore je dis que je continuerai à payer jusqu'au dernier centime. M. Lanquest sera remboursé des sommes qu'il a payées.

On entend ensuite le garçon de bureau, M. Bouéry.

Il déclare que c'était Emile Daurignac qui dirigeait la Rente viagère au moment où il y était en service.

D. Est-ce que M. Emile ne vous a pas dit qu'il ne fallait jamais prononcer devant personne le nom de Frédéric Humbert?

R. Oui.

Le président (à Emile Daurignac). — Est-ce exact?

Emile Daurignac. — Non, monsieur.

L'avocat général. — Est-ce que le témoin maintient bien son affirmation? C'est bien Emile Daurignac qui vous a dit de ne jamais prononcer le nom de M. Humbert et de Mme Humbert?

Thérèse Humbert. — Moi, je n'aurais pas voulu qu'on prononce mon nom.

Emile Daurignac. — J'ai pu dire : « Si on vient demander M. Humbert, c'est moi qui répondrai. » M. Humbert n'était jamais là.

Thérèse Humbert. — Et il n'a jamais reçu personne.

Emile Daurignac. — Je n'ai jamais dit : « Dites que vous ne connaissez pas M. Humbert. » Je n'ai jamais dit cela, jamais.

M. Bouéry. — Monsieur me l'a dit lui-même dans son bureau.

Emile Daurignac. — Je n'en sais rien; je ne suis pas responsable de ce que pense un garçon de bureau.

Voir la suite de l'audience aux Dernières Nouvelles

LA SITUATION EN MACÉDOINE

(Dépêches de nos correspondants particuliers)

En Bulgarie

Le mémorandum du gouvernement bulgare sur la situation en Macédoine a été distribué hier aux représentants des puissances étrangères en Bulgarie. Il comprend quatorze pages. La Bulgarie se défend d'entretenir l'agitation en Macédoine. Elle accuse au contraire la Turquie de chercher à exaspérer les Bulgares et rejette sur elle la responsabilité des événements.

Le mémorandum a produit une vive impression dans les cercles diplomatiques.

D'autre part, dans une entrevue, le général Petrof, président du conseil, a fait observer qu'on ne peut parler de la responsabilité de la Bulgarie, puisque le théâtre des événements est à 200 milles de la frontière bulgare et s'en trouve séparé par un pays habité par les Turcs. Il a déclaré en conséquence qu'il était absurde de parler du mouvement comme suscité et dirigé par des bandes venant de la Bulgarie et comme alimenté par les ressources et les armes fournies par la principauté. Les fusils des révolutionnaires sont de manufacture française et sont vendus aux Macédoniens par des officiers turcs.

En présence de la situation extrêmement grave en Macédoine, plusieurs journaux bulgares demandent la mobilisation de l'armée.

La mobilisation paraît, au surplus, être déjà décidée, car le gouvernement a convoqué deux divisions de réserve pour des exercices qui dureront trois semaines. Il est probable qu'une troisième division sera convoquée prochainement.

D'autre part, on assure que toute la cavalerie bulgare sera rassemblée à Brezowo, près de Philippopoli, où auront lieu des manœuvres.

Les événements

Les transports de troupes, retournant de Uskub à Salonique, ont dû être interrompus à la suite de l'impossibilité de surveiller le trajet sur la voie ferrée. La compagnie des chemins orientaux menace du reste d'interrompre en général le service de nuit, si le gouvernement ne lui garantit pas une surveillance efficace contre les attentats.

Une dépêche de l'agence *Paris-Nouvelles* assure que les insurgés, dans le vilayet de Monastir, ont des canons de montagne à tir rapide, qui sont de fabrication autrichienne.

L'attitude de la Grèce

Dans une circulaire, le gouvernement hellénique invite les consuls de Grèce en Macédoine à conseiller aux habitants grecs non seulement de s'abstenir de toute participation à l'insurrection, mais encore d'aider les autorités ottomanes à en assurer la prompte répression en leur dénonçant les insurgés bulgares réfugiés.

L'association grecque macédonienne d'Athènes a demandé l'autorisation, refusée d'ailleurs par le gouvernement, de prendre les armes et de pénétrer en Macédoine pour y combattre avec les Turcs contre les insurgés.

L'escadre russe

A Constantinople, on feint de n'attacher aucune importance aux manœuvres exceptionnelles des deux divisions de la flotte russe de la mer Noire. On dit que les escadres ne feront que visiter les ports du littoral, comme ils l'ont fait les dernières années.

Le consul Rostkovsky

Les restes de M. Rostkovsky seront transportés de Monastir à Salonique, où ils seront déposés à bord du croiseur russe *Téretz*, qui doit les ramener en Russie.

Un service solennel de *Requiem* pour le repos de l'âme de M. Rostkovsky a été célébré hier, dans la chapelle de l'ambassade de Russie, à Booyukdéré. M. Zinoviev, ambassadeur de Russie, y assistait, ainsi que le personnel de l'ambassade, et des représentants du corps diplomatique à Constantinople.

Le comte Lamsdorf a conseillé à Mme Rostkovsky d'accepter l'indemnité de 400,000 francs que la Turquie lui a offerte.

AFFAIRES COLONIALES

Algérie

Le Congrès des Sociétés savantes doit tenir sa session de 1904 à Paris; le lieu de sa réunion pour 1905 n'est pas encore désigné, mais des démarches très actives sont faites par le gouverneur général de l'Algérie pour que la ville d'Alger soit choisie.

C'est à Alger, en effet, que s'assemblera le Congrès des orientalistes en 1905, coïncidant avec le 25e anniversaire de la création des écoles supérieures d'Alger.

Tunisie

On télégraphie de Tunis le 16 août :

Ce soir, un punch a été offert, sous la présidence du consul d'Angleterre, par la colonie maltaise, à la Société philharmonique arrivée aujourd'hui de Malte et accompagnée de 700 Maltais.

De nombreux toasts ont été portés : au président Loubet, au roi Edouard, à la France et à Malte.

Courrier d'Extrême-Orient

Le paquebot *Ernest-Simons*, des Messageries maritimes, courrier du Japon, de la Chine et des Indes, est arrivé hier à Marseille avec 224 passagers, dont 93 proviennent du *Nera*, courrier d'Australie, qu'une avarie de chaudière avait retenu à Aden.

En cours de route, le nommé Blanc, passager de troisième classe, venant d'Haïphong, est décédé. Son corps a été immergé. La traversée a été bonne et rapide.

Le *Courrier d'Haïphong*, arrivé par ce paquebot, annonce qu'à Mong-Tzé le calme est rétabli. Les Européens, qui avaient quitté la ville et la région lors des troubles, semblent envisager avec beaucoup de craintes l'idée d'un retour définitif. Yunnan-Sen a été très menacée ces temps derniers.

L'émigration des Européens vers les centres devenait un exode véritable. Aujourd'hui, la situation semble rentrer peu à peu dans l'ordre normal et vouloir devenir plus rassurante. Désireux de donner plus de confiance dans la sécurité future aux Européens, le consul a fait continuer d'importants travaux de défense, tranchées, etc.

M. Fuynel, avocat général à Saïgon, est décédé dans cette ville le 1er juillet dernier. M. Fuynel était magistrat en Cochinchine depuis 1882.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Saint-Siège

Le Consistoire a été définitivement renvoyé au mois d'octobre.

Parmi les premiers télégrammes de félicitations reçus par Pie X à l'occasion de son élection, s'en trouvait un de la duchesse Hélène d'Aoste, princesse d'Orléans. On croit que ce télégramme n'a pu être envoyé qu'avec l'autorisation du roi d'Italie.

Nous ne rapportons que sous toutes réserves une information de l'agence *Paris-Nouvelles* qui prétend que l'acte de décès de Léon XIII aurait été inscrit à la municipalité de Rome sur le registre spécial aux personnes décédées à la suite d'accident, de suicide, etc...

Des conseillers municipaux se seraient plaints de ce qu'ils considèrent comme une inconvenance. Le syndic, le prince Colonna, aurait déclaré que l'inscription avait eu lieu à son insu, et aurait donné l'ordre que l'acte de décès du pape défunt fût enregistré dans un livre à part, recouvert de peluche, et qui serait désormais affecté exclusivement aux actes civils des papes.

Alsace-Lorraine

Un grave accident d'automobile s'est produit ce matin à 8 heures, entre Courcelles-Chaussy et Metz.

Quatre voyageurs venaient de Sarrebrück en automobile. L'un d'eux pris la place du chauffeur, et lança la voiture à une vitesse de 80 kilomètres à l'heure. Au bout de peu d'instants, il perdit la direction, et l'automobile alla se briser contre un arbre, près de la Planchette.

Le chauffeur a eu le crâne fendu; son état est désespéré. Deux autres des voyageurs sont grièvement blessés. Le quatrième a été étourdi par la commotion.

Tous les quatre ont été trouvés, gisant sur la chaussée, par deux cyclistes allant à Mars-la-Tour. Les cyclistes sont allés chercher une voiture à Metz qui a transporté le chauffeur à l'hôpital de Flanville et les deux autres blessés à Metz.

Allemagne

On mande de Heligoland que, dans la nuit du 14 au 15 août, au cours d'une attaque nocturne, le torpilleur *G. 112* est entré en collision avec le cuirassé *Kaiser-Friedrich-III*.

Un matelot de 1re classe, blessé dans cet accident, est mort. Le torpilleur a été retiré du service et envoyé à Wilhelmshaven.

⁂ Un train omnibus a déraillé entre les stations de Rothenkirchen et de Oberkrinitz, en Saxe. Il y a eu trois morts, vingt personnes grièvement blessées et vingt légèrement atteintes.

Angleterre

On a affiché, hier matin, à Hatfield, le bulletin suivant au sujet de l'état de santé de lord Salisbury :

« Lord Salisbury a passé une nuit tranquille, et les forces du malade accusent ce matin un accroissement sensible. »

Le bulletin du soir dit que la journée a été bonne et que l'état du malade s'est sensiblement amélioré.

Belgique

Hier a eu lieu à Borguerhout, près d'Anvers, une manifestation patriotique, organisée par les gymnastes français, au nombre de plus de deux cents, conduits par M. Cazalet, de Bordeaux, président de leur fédération. Le bourgmestre, M. Moorkens, a souhaité la bienvenue aux Français; il a rappelé qu'en 1814, quand Lazare Carnot défendit Anvers contre les alliés, il empêcha de brûler Borguerhout, une agglomération qui comptait alors alors quinze cents âmes et qui a maintenant plus de quarante mille habitants.

MM. Cazalet et Carteron, consul de France, ont remercié la commune de Borguerhout, qui a conservé de Lazare Carnot un reconnaissant souvenir, et lui a érigé une statue.

Un cortège s'est ensuite formé et s'est rendu devant le monument de Lazare Carnot. Dans un discours fréquemment applaudi, M. Cazalet a rappelé que les gymnastes ont le culte du souvenir. Ils sont allés à Dijon devant le monument du président Carnot, à Nice, où repose le grand patriote Gambetta, au Mans, devant le monument du général Chanzy, afin de prouver qu'ils gardent le souvenir reconnaissant des héros de la France; les voici devant le monument de Lazare Carnot; l'année prochaine, à Arras, ils rendront hommage au général Faidherbe.

La cérémonie s'est terminée par les cris cent fois répétés de : « Vive la Belgique! Vive la France! »

⁂ La fête locale de Liège, qui avait lieu hier, a été attristée par un tragique accident. L'un des cinq ballons qui devaient être lancés, l'*Eole*, monté par trois personnes, entraîné par une forte bourrasque, parvenu au moment du « lâchez-tout » a eu son enveloppe déchirée. La nacelle a été projetée violemment contre la vitrine d'un magasin de la rue du Palais, et l'un des aéronautes, M. Duchateau, a été si grièvement blessé qu'il est mort dans la nuit à l'hôpital.

Son compagnon, le docteur Delcomine, avait pu à temps sauter à terre. Quant au troisième aéronaute, M. Thibaut, le ballon, malgré sa déchirure, l'a emporté au milieu de l'indescriptible émotion de la foule. Mais l'aérostat, avec la déchirure de son enveloppe, ne pouvait aller bien loin, et M. Thibaut a pu atterrir sans encombre auprès d'Aix-la-Chapelle.

Espagne

La *Gazette* publie un décret accordant la grâce d'ouvriers condamnés à la suite de grèves. En sont exclus les condamnés pour sédition, assassinat, homicide, vol et incendie.

⁂ Dans un meeting à Barcelone on a demandé de nouveau la revision du procès de Montjuich. Plusieurs anarchistes et les députés républicains Lerroux et Junoy, ont pris la parole. Les orateurs ont proclamé la nécessité d'imposer la revision du procès de Montjuich par des procédés révolutionnaires.

⁂ Un incendie a éclaté au Théâtre d'Eté de Badajoz pendant une représentation cinématographique. A ce moment, le théâtre était bondé. Les spectateurs se mirent à fuir de tous côtés. Dans la précipitation, trois dames ont été blessées et un enfant contusionné. On est parvenu à éteindre l'incendie, qui n'a fait que des dégâts peu importants.

Roumanie

L'installation de la nouvelle ligne téléphonique reliant Bucarest à Sofia est complètement terminée et sera inaugurée sous peu par les souverains roumain et bulgare. Les deux capitales sont reliées *via* Giurgévo et Roustchouk.

États-Unis

Après les scandales de l'administration des postes, voici qu'on en signale d'autres non moins sensationnels au ministère de l'intérieur, dans le département des affaires indiennes.

M. Hitchcock, secrétaire de l'intérieur, demande à l'attorney général qu'il soit procédé à une enquête sur les agissements de plusieurs hauts fonctionnaires de ce département qui auraient dépouillé trois cent mille Indiens des terrains qui leur sont réservés dans le territoire indien, et en auraient transféré frauduleusement la propriété à des syndicats financiers de l'Ouest.

Ces opérations frauduleuses porteraient sur une somme de quatre milliards de francs.

Ce nouveau scandale cause quelques inquiétudes aux chefs du parti républicain en raison des prochaines élections.

Le canal de Panama

Le président Roosevelt a mandé, hier, à Oyster Bay, le sénateur Cullom, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, pour examiner avec lui la situation faite au traité Hay-Herran par le rapport de la commission du Sénat colombien proposant neuf amendements à ce traité.

Malgré le mauvais effet produit par l'attitude de cette commission, le gouvernement américain ne songe nullement pour l'instant, assure le *Herald*, à abandonner la voie de Panama, mais il étudie les moyens de vaincre ou de tourner les résistances de la Colombie.

Le sénateur Cullom, après son entretien avec M. Roosevelt, a fait les déclarations suivantes :

Il se pourrait que le traité ne nous fût pas renvoyé sous une forme très satisfaisante. Cependant je ne crois pas que nous soyons disposés, pour le moment, à renoncer à la voie de Panama.

... Nous pourrions peut-être faire un autre traité, non plus avec la Colombie, mais avec Panama. Il est vrai Panama n'est pas un Etat souverain; c'est un département colombien. Mais on sait déjà qu'un grand mécontentement règne dans l'isthme contre le Congrès de Bogota et le gouvernement central. Il se pourrait que Panama se proclamât indépendant et constituât un gouvernement avec lequel nous pourrions traiter.

COURRIER DE BERLIN

Les Enfants

Crimes et suicides d'enfants. — La méthode d'éducation. — La bastonnade des magisters. — L'affaire Koch. — Menus incidents de tous les jours.

Un petit garçon de douze ans comparaît devant la dixième chambre correctionnelle de Berlin. Il a dérobé le porte-monnaie de sa mère et pris quatre cents mark dans le tiroir où son père adoptif serre ses économies. Pour faire diversion à son larcin, l'enfant met le feu aux rideaux de l'appartement et prend la fuite vers la gare du Nord, d'où il comptait aller rejoindre par le premier train son frère, qui est quelque chose comme berger dans le Mecklembourg. Les parents du délinquant en ont été quittes pour un commencement d'asphyxie.

Le petit avoue avoir tout combiné lui-même, n'avoir suivi l'impulsion de personne. Il détestait ses parents qui le traitaient sévèrement, comme croient devoir le faire les Allemands du Nord. Le jeune criminel, qui prend à l'audience une attitude qu'on a qualifiée de cynique et qui est plutôt de l'inconscience, n'est pourtant pas inaccessible à tout sentiment. S'il a volé, dit-il, c'est pour aller retrouver son frère et partager avec lui. Sa petite sœur n'était pas à la maison la nuit du crime, et sur une question du juge il déclare qu'il n'aurait certainement pas mis le feu si elle avait été là. Il a précisément mis à profit cette absence, pour accomplir un projet qu'il méditait depuis longtemps.

Voilà donc un cas bien caractérisé de criminalité précoce, par aberration, par perversion de sens moral. L'enfant n'a pas de tare héréditaire; il est sain de corps, déluré, seulement assez paresseux et dissipé, comme en témoigne le maître d'école.

Croyez-vous qu'on va résoudre simplement cette triste question en remettant l'enfant à un établissement de correction qui s'efforcera de redresser ce jeune esprit faussé? Nullement. Le président interroge l'accusé sur les commandements de Dieu, qu'il lui fait réciter. L'enfant les connaît, ces commandements, ce qui paraît aggraver son cas, car l'avocat général se dresse, exprime son indignation devant le forfait du jeune misérable, et il requiert dix ans de prison. Pour un enfant de douze ans! Deux lustres du régime pénitentiaire fait pour les adultes. La cour décide que le délinquant a agi en pleine connaissance de cause et le condamne à quatre ans de prison. Et le président exprime la crainte qu'après l'expiration de sa peine le criminel ne devienne un élément menaçant pour la société.

La justice berlinoise reconnaît ainsi implicitement l'inutilité de sa méthode répressive. Il n'y a pas eu de commentaires dans la presse ni dans le public. La condamnation est regardée comme normale et allant de soi. Quant à se demander si l'enfant n'a pas été dévoyé par l'éducation trop sévère, terrorisante, en usage dans les milieux prussiens, personne n'y songe. Il n'entre pas dans l'esprit des gens d'ici de s'arrêter un instant aux abus produits par la sévérité excessive, et surtout par la violence qu'on emploie dans l'éducation de l'enfance. Comme les pères ont eux-mêmes reçu des coups, ont été réprimandés rudement pour la moindre peccadille, ils trouvent tout naturel d'user du même système avec leurs enfants. Eux-mêmes ont résisté, sont devenus de bons citoyens, raisonnables et respectueux, au moyen de ce dressage; dès lors, la nouvelle génération doit s'en trouver également bien. Je n'ai jamais pu amener un Allemand à admettre que la tolérance et la douceur sont des moyens peut-être aussi efficaces.

Il faut les endurcir, me répond-on quand, je demande la raison de la sévérité outrée dont on use avec les petits. Durs, ils le deviennent certes par ce système de compression. Le petit incendiaire était dur, on l'a vu. Ses parents le corrigeaient par des taloches nombreuses; à la moindre incartade on le séquestrait des heures dans un réduit servant de cuisine.

Quand ils ne deviennent pas endurcis, au point d'être indifférents, les petits malheureux ne reculent pas devant les extrémités les plus affreuses. Avant-hier à Bonn-sur-Rhin, c'est un collégien qui en apprenant son échec (il espérait monter de classe) se fait sauter la cervelle, en pleine classe. Ce n'est pas par amour-propre déçu, certes, car un retard d'un semestre ou deux à cet âge, ce n'est pas une affaire. C'est la crainte du châtiment disproportionné qu'on lui réservait à la maison qui a poussé l'enfant à cette extrémité fatale. Les cas ne sont pas si rares ici des suicides d'enfant par terreur de traitements inhumains de la part des parents. Dernièrement à Berlin une petite fille d'une dizaine d'années avait détourné *un mark* d'une petite somme que sa mère lui avait confiée pour des achats. La pauvrette s'attendait à une telle correction, qu'en entendant sa maman monter l'escalier, elle perdit la tête et se jeta par la fenêtre du quatrième étage.

Un jeune garcon, toujours à Berlin, avait fait l'école buissonnière, manqué la classe toute une journée. Pendant son équipée, il ne pensa qu'à muser et s'amuser. Puis le soir venu, il fut saisi de craintes telles qu'il rentra furtivement chez lui pour aller tout droit se pendre dans le grenier. On ne trouva le cadavre que par hasard.

L'an dernier, on a jugé un maître d'école qui tenait pension et avait martyrisé deux enfants confiés à ses soins. Le petit garçon et la fillette étaient souvent privés de nourriture, recevaient des corrections exagérées qui, même, les blessaient jusqu'au sang. La femme de l'instituteur aidait son mari dans cette tâche éducatrice. Les enfants durent, un jour, manger des aliments délaissés par eux la veille, et auxquels le maître d'école avait mêlé des excréments humains. Le bourreau, un bâton à la main, veillait à l'exécution de la sentence. Le tribunal, du reste, ne lui infligea qu'une peine ridiculement légère : quelques semaines de prison, pour « avoir outrepassé le droit de correction (*Züchtigungsrecht*) ». Je parlais un soir de cette triste histoire, qui occupait alors les journaux, avec un très brave homme d'Allemand, pas militarisé du tout, ni à cheval sur la rigueur, et de tempérament placide. Comme je lui détaillais la conduite barbare de l'individu qui martyrisait les enfants, mon interlocuteur, sans s'indigner, dit simplement : « *Das ist nicht normal* (Cela n'est pas normal). » Et je ne pus en tirer rien de plus.

Ce « droit de correction », qui comprend vraiment trop de choses, est en quelque sorte sacré en Prusse. Le ministre de l'instruction publique s'est heurté à une vive opposition quand il a voulu prendre des dispositions qui ramenaient le cérémonial traditionnel de la fustigation dans les écoles à un minimum plus compatible avec les mœurs modernes. Les maîtres d'école déclarèrent qu'il leur était nécessaire de conserver intact le droit de donner des râclées aux enfants, droit qu'ils tiennent des familles par délégation. Des institutrices défendirent âprement leurs privilèges; elles saisirent de leurs doléances les journaux conservateurs. Ceux-ci blâmèrent le ministre; on allait aux abîmes, c'était la fin de tout, si on ne pouvait plus rosser d'importance l'écolier ou la fillette qui bâille aux mouches ou confond *mir* avec *mich*. Le brave homme de ministre — c'était M. Bosse, remplacé depuis — dut se contenter de réglementer l'application de la bastonnade, dont le principe était intangible. Il détermina la grosseur de la baguette destinée à fustiger les petits délinquants; celle-ci doit être du calibre d'un petit doigt d'homme, pas plus mince ni plus forte, ronde, en bois sec. De plus, — et ceci constitue un certain adoucissement — la bastonnade ne devra être appliquée qu'après la fin de la classe. On espère ainsi, en interdisant la répression immédiate d'un délit, que la peine (qui ne peut dépasser vingt coups sur le derrière) sera appliquée avec plus de calme et de modération que sous le coup de la première indignation magistrale. C'est toujours un petit progrès.

On aurait tort de croire que les parents trouvent à redire à la manière dont ministre et magister en usent avec leur progéniture. Ils entrent parfaitement dans la situation, lui donnent leur approbation tacite, car l'école a beau être obligatoire, elle est cependant installée et régie dans les idées de la grande masse; si le système déplaisait il y aurait des réclamations et des vœux timides en faveur d'un changement. Il n'y en a pas.

Les rares mécontents sont des étrangers qui, fixés à demeure dans le pays, ont intérêt à ce que leurs enfants participent à la vie commune allemande. Un papa italien s'est plaint à moi de ce qu'on obligeait son fils à des saluts militaires, à des attitudes raides, à des jeux rudes pendant lesquels il est toutefois interdit de crier, rire ou parler. Et en effet, le petit, que j'avais connu si câlin et gracieux dans son tout jeune âge, prenait peu à peu l'air gauche, un peu sournois des enfants comprimés dans leurs expansions; il paraissait déjà presque un étranger dans son milieu familial de race latine. Une autre fois, c'est une grand'maman américaine qui me parla de son petit fils, un bambin, qui avait déjà goûté de l'école mixte dans son pays. L'enfant transplanté dans une école berlinoise, entra en révolte ouverte quand on voulut le plier à l'automatisme en usage; et quand on tâcha de l'astreindre aux dénonciations habituelles, — considérées comme un devoir ici, — le petit Yankee déclara nettement à la grand'maman ébaubie qu'il refusait de remettre les pieds à l'école. Et il tint parole; il fallut lui donner des leçons particulières.

« Il faut les rendre durs », c'est la maxime. Personne ne peut supposer que les enfants soient moins aimés en Allemagne que dans d'autres pays; seulement l'idée préconçue que la sévérité outrancière est indispensable amène l'opinion à tolérer des abus qui, pour nous, sont des méfaits haïssables. L'histoire toute récente des enfants du directeur de la Banque d'Empire, maltraités par leur précepteur jusqu'à ce que le plus jeune succombât sous les coups, cette histoire n'est pas encore élucidée, et c'est à peine si on s'en est occupé dans la chronique. M. Koch est député, directeur du principal établissement financier d'Allemagne; c'est une haute personnalité de l'empire. Voulant passer quelques semaines à la Riviera, il confie ses deux garçonnets à un étudiant-précepteur, lequel séjournait dans un village bavarois. De quelles précautions s'entoure le père, quels renseignements prend-il sur la personne à qui il remet le soin de ses enfants? on ne le dit pas. Le précepteur était une ignoble brute, qui obligeait ses élèves à se livrer aux plus grossiers travaux des champs. Il les traitait si affreusement que le cadet succomba sous les coups de pied et les coups de bâton. Il avait des plaies de deux centimètres de profondeur. Le père ne trouva qu'un cadavre défiguré. Sans doute il avait désiré que ses fils fussent élevés sévèrement pour les « rendre durs ». L'assassin est déféré à la justice; on plaide déjà qu'il est aliéné monomane. Et c'est à un tel être que des gens du grand monde confient leurs enfants.

Cette histoire ne changera rien au système, parce qu'on ne peut rien contre une idée arrêtée.

M. R.

MARINE

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. — Le vice-amiral Gourdon est nommé au commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant. On sait qu'il succède dans ce haut poste à l'amiral Pottier, récemment décédé.

Né le 12 janvier 1843, entré au service en 1863, il passa lieutenant de vaisseau en 1874, capitaine de frégate en 1884, capitaine de vaisseau en 1888, contre-amiral en 1897 et vice-amiral le 1er janvier dernier.

Comme contre-amiral, il avait commandé en dernier lieu la division légère de l'escadre du Nord, et comme vice-amiral, il avait été placé à la préfecture maritime de Brest.

LE LANCEMENT DU « JULES-FERRY ». — On nous écrit de Cherbourg que, sur les instructions du ministre de la marine, des installations ont été faites pour permettre au public de suivre les opérations du lancement du *Jules-Ferry*.

Les deux côtés de la cale du Galet, aménagés ordinairement en ateliers, recevront, celui de l'ouest les tribunes officielles, celui de l'est de larges gradins pour le public.

L'accès des bastions sera permis également pour tout le monde et, pour éviter des accidents, chutes à l'eau, etc., des garde-corps sont installés.

Le lancement du nouveau croiseur constituera une attraction devant attirer à Cherbourg de nombreux voyageurs.

La Compagnie de l'Ouest organise un train de plaisir à cet effet.

Le *Jules-Ferry* sera lancé avec ses quatre cheminées, les arbres d'hélice, les condenseurs, les machines de servitude. Il ne restera comme aménagement intérieur qu'à embarquer et monter la machine motrice et les chaudières.

L'AFFAIRE DU « D'ENTRECASTEAUX ». — On sait que, depuis plus de deux mois, à l'époque de son retour d'Extrême-Orient, le *D'Entrecasteaux* avait été, à Toulon, placé sous la garde de la gendarmerie maritime.

Chargé du ravitaillement de l'escadre de l'Extrême-Orient, le bruit avait couru qu'il s'était produit à son bord des détournements de denrées. Toutefois aucune enquête n'avait permis, jusqu'à présent, de conclure à la réalité des faits incriminés.

Sur l'ordre du ministre de la marine, des recherches viennent d'être commencées par scaphandriers autour du bâtiment, en présence des agents du commissariat spécial de la marine. On a retrouvé un certain nombre de sacs de café et des boîtes de toutes sortes, qui ont été transportés au magasin général de la marine.

L'enquête se poursuit sous la direction de l'inspecteur général Grasset, en ce moment en tournée d'inspection à Toulon.

LA MORT DU COMMANDANT DIACRE. — Une dépêche de Saïgon annonce que le capitaine de frégate Diacre, dont nous avons annoncé hier la mort, s'est noyé, au cours d'une excursion dans les dangereux rapides du Mékong, à Khône, en Indo-Chine.

Cette mort est une grande perte pour la marine française. Le défunt, âgé de trente-neuf ans à peine, était un marin d'une rare énergie.

A Formose, sous les ordres de l'amiral Courbet, il prit part à un violent combat, où il fut grièvement blessé. En 1900, lors de la perte du transport qu'il commandait, la *Caravane*, abordé tout à coup par un vapeur japonais dont les feux n'étaient pas allumés, et coulé en quelques minutes, M. Diacre, avec un sang-froid extraordinaire, avait fait réveiller et défiler devant lui ses hommes jusqu'à la coupée, ce qui leur permit de passer sains et saufs sur le navire abordeur, où il ne monta que le dernier.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE. — Ce matin, le *Galilée*, mouillé en rade de La Nouvelle, est parti pour rallier les autres croiseurs de l'escadre de la Méditerranée, actuellement en rade d'Agde.

Toute la division partira ensuite pour les Salins d'Hyères, où auront lieu, les 18 et 19, divers exercices, tirs sur buts dérivants, dragage des câbles armés, etc.

NOUVELLES DU JOUR

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Le conseil général du Gard, convoqué pour ce matin onze heures, n'a pu se constituer pour tenir sa session; cinq membres seulement sur quarante étaient présents. Les conseillers généraux seront de nouveau convoqués par le préfet pour lundi. A plusieurs reprises, le conseil avait émis le vœu que la session d'août pût être ajournée à cause des vendanges et des chaleurs. Il y a quelques années, à la suite d'une entente, cette session fut tenue en oct